



ORDONNANCE COLLECTIVE

Traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur

Établissement : Santé Expert Services médicaux

320-3165 Chemin St-Louis, Québec T 418-781-9963 F 418-781-6036

Numéro de cette ordonnance collective : OC-SESM-03

Période de validité : décembre 2025 à décembre 2026

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Permettre à tout voyageur de 6 mois et plus d'avoir accès à une prescription pour le traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur.

PROFESSIONNELS OU PERSONNES HABILITÉS VISÉS PAR CETTE ORDONNANCE

Infirmières de l'ensemble des cliniques Santé Expert Services médicaux.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Infirmière :

- Initier des mesures diagnostiques à des fins de dépistage dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.

Pharmacien :

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.
- Surveiller la thérapie médicamenteuse.

IPSPL RÉPONDANT

IPSPL hors RAMQ désignée selon le fonctionnement de Santé Expert services médicaux.

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE CETTE ORDONNANCE

Contre-indications à la prescription d'azithromycine :

- Enfant de moins de 6 mois ;
- Allergie aux macrolides ou ses dérivés (azithromycine, clarithromycine, dirithromycine, les érythromycines, roxithromycine, spiramycine, troléandomycine, josamycine, midécamycine, télithromycine, le Biaxin, clindamycine et le pediazole) ;
- Prise d'un médicament pouvant augmenter le QT (antipsychotique de 1ère génération ou antiarythmique) OU QT long ;
- Hypokaliémie ou hypomagnésémie ;
- Maladies cardiovasculaires (ex. : bradycardie, arythmie, MCAS, insuffisance cardiaque, antécédent AVC) ;
- Insuffisance hépatique ;
- Insuffisance rénale chronique ;
- Myasthénie gravis ;
- Prise de warfarine ;
- Galactosémie congénitale, syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou déficit en lactase (en raison de la présence de lactose) ;
- Prise de médicaments tels que les alcaloïdes de l'ergot de seigle dihydroergotamine, l'ergotamine (contre la migraine), le cisapride (Prepulsid).

¹Le professionnel ou la personne habilitée doit s'assurer d'avoir les compétences nécessaires afin d'exécuter cette ordonnance (ex. : formation).

ORDONNANCE COLLECTIVE

Traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur

Contre-indications à la prescription de Subsalicylate de bismuth (Pepto Bismol®) :

- Enfant de 2 ans et moins ;
- Allergie au bismuth, à l'AAS et aux AINS ;
- Insuffisance rénale ;
- Grossesse ;
- Allaitement ;
- Coagulopathie ou anticoaguler (incluant AAS) ;
- Hypercalcémie ;
- Hypophosphatémie ;
- Ulcères gastro-intestinaux ou antécédents de saignements ;
- Prise d'AAS régulière ;
- Éviter si varicelle ou influenza* ;
- Diabète sous insuline.

Contre-indications à la prescription d'Imodium :

- Enfant de 11 ans et moins ;
- Maladie cardiaque ;
- QT long congénital, ou prise de médicament allongeant le QT ;
- Insuffisance hépatique ;
- Grossesse et allaitement ;
- Colite ulcéreuse.

PROTOCOLE

Activités de l'infirmière :

1. Évaluation infirmière : L'infirmière consigne son évaluation sur la feuille prévue à cet effet (Questionnaire médical pour Santé Voyage).

2. Conduite infirmière : L'infirmière doit s'assurer de :

2.1 L'absence de contre-indication.

➤ **Si la personne ne satisfait pas à cette exigence, elle doit être référée à l'IP SPL.**

2.2 Si la personne ne présente pas de contre-indication, l'infirmière procède à l'enseignement pour l'auto-traitement de la diarrhée du voyageur et l'antibiotique devrait être utilisé en dernier recours.

Diarrhée = 3 selles non formées en 24h

Diarrhée du voyageur légère : l'antibiotique n'est pas recommandé. Le subsalicylate de bismuth (Pepto Bismol) et le lopéramide peuvent être considérés. La réhydratation orale est toujours de mise. **Hydratation avec une solution de réhydratation orale (ex. : Gastrolite^{MD}).**

Diarrhée du voyageur modérée : l'antibiotique n'est généralement pas recommandé. Le lopéramide devrait être considéré ainsi que la réhydratation orale afin d'éviter la dysenterie (sang dans les selles). Cependant, lorsque certaines conditions médicales préexistantes peuvent mettre la personne atteinte à risque de complication en cas de déshydratation, l'antibiotique pourrait alors être recommandé (mais les personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique ou d'insuffisance cardiaque font l'objet de contre-indication de cette ordonnance collective). **Hydratation avec une solution de réhydratation orale (ex. : Gastrolite^{MD}).**

Diarrhée du voyageur sévère : Diarrhée incapacitante ou empêchant complètement les activités planifiées. Toute dysenterie (passage de diarrhées sanglantes) est considérée sévère. L'antibiotique est recommandé. Le lopéramide devrait être considéré en thérapie adjuvante aux antibiotiques (INSPQ). **Hydratation avec une solution de réhydratation orale (ex. : Gastrolite^{MD}).**

2.3 L'infirmière informe la personne sur les mesures de protection préventive à prendre afin d'éviter la diarrhée du voyageur.

2.4 L'infirmière recommande de consulter un médecin ou une IP SPL lorsqu'une diarrhée sévère ne s'améliore pas après 24-48 heures de traitement d'antibiotique ou lorsque la déshydratation est sévère. Il faut être particulièrement vigilant en présence de vomissements chez les jeunes enfants qui ont de la diarrhée et chez qui la déshydratation peut survenir plus rapidement.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur

*En présence de fièvre, dans les régions endémiques pour la malaria (paludisme), une consultation médicale urgente est recommandée pour éliminer la présence de la maladie.

2.5 L'infirmière explique l'importance d'une prise complète de la médication dans un contexte de dysenterie.

2.6 L'infirmière procède à l'enseignement des effets indésirables, des contre-indications et des précautions sur la médication dans cette présente ordonnance collective.

2.7 L'infirmière complète le formulaire de liaison à l'intention du pharmacien en y indiquant la posologie souhaitée, le poids de la personne, ainsi que l'IPSPS répondant.

Activité du pharmacien : Sur réception du formulaire de liaison, le pharmacien analyse la pharmacothérapie, dont les interactions possibles et remet l'ordonnance à la personne.

TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX - PRESCRIPTION À FAIRE

Subsalicylate de bismuth (Pepto Bismol) : indiqué pour la diarrhée légère.

Disponible en comprimés à croquer de 262 mg ou en suspension de 88 mg/5 ml et 176 mg/5 ml.

Administer une dose toutes les 30 à 60 minutes au besoin (maximum 8 doses/jour)

- 2 à 4 ans : 88 mg par dose (maximum de 700 mg par 24h)
- 5 à 9 ans : 131 mg par dose (maximum 1050 mg par 24h)
- 10 à 14 ans : 262 mg par dose (maximum 2100 mg par 24h)
- > 14 ans : 524 mg par dose (maximum 4200 mg par 24h)

On ne devrait pas utiliser le Pepto Bismol chez les enfants ou les adolescents ayant souffert récemment ou qui font actuellement une varicelle ou un syndrome grippal en raison du risque de syndrome de Reye.

Autant chez l'adulte que chez l'enfant, la durée du traitement **ne devrait pas dépasser 48 heures**.

Loperamide (Imodium) : indiqué en monothérapie pour le traitement de la diarrhée légère à modérée et en thérapie adjuvante aux antibiotiques lors de diarrhée modérée à sévère.

Adulte : 4 mg à la première dose, puis 2 mg après chaque selle molle (maximum 16 mg/24h). *La durée du traitement ne devrait pas dépasser 48 heures.*

Enfant : l'Imodium n'est pas recommandé chez les enfants de moins de 12 ans. Donc si enfant de 12 ans et plus:

- 13 à <21 kg : 1 mg première dose et 1 mg après chaque selle molle (maximum 3 mg/24h)
- 21 à <27 kg : 2 mg première dose et 1 mg après chaque selle molle (maximum 4 mg/24h)
- 27 à <43 kg : 2 mg première dose et 1 mg après chaque selle molle (maximum 6 mg/24h)
- Plus de 43 kg : dose adulte

Azithromycine (Zithromax) 500 mg: indiqué pour le traitement de la diarrhée sévère.

Adulte : Prendre 1 co/jour pendant 1 à 3 jours*. Cesser le traitement lorsqu'il n'y a plus de diarrhée.

Enfant : Prendre 10 mg/kg/jour pendant 3 jours* (maximum 500 mg/24h)

Traitement de rechange pour les enfants et adultes chez qui les macrolides et quinolones sont contre-indiqués : Céfixime (Suprax) 400 mg.

Quinolones : ciprofloxacine (Cipro), gatifloxacine (Téquin), levofloxacine (Lévaquin), moxifloxacine (Avelox), norfloxacine (Noroxin)

Macrolides : azithromycine (Zithromax), clarithromycine (Biaxin), érythromycine (Erythromid, E-Mycine, Ilosone, EES, Pédiazole)

Céfixime (Suprax) 400 mg

Adulte : Prendre 400 mg 1X/jour pour 3 jours*

Enfant : Prendre 8 mg/kg 1X par jour pendant 3 jours* (maximum 400mg/24h)

* Nul besoin de compléter le traitement d'antibiotique si les symptômes se résorbent. Un traitement en dose unique est généralement suffisant, mais il peut être nécessaire de compléter les trois jours de traitement selon l'intensité de la durée de la diarrhée. En présence de dysenterie (diarrhées sanglantes), le traitement de 3 jours doit être complété.



ORDONNANCE COLLECTIVE
Traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur

Remplir le formulaire de liaison pour le pharmacien communautaire no. OC-SESM-03, s'il y a lieu.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

INSPQ, Traitement de la diarrhée des voyageurs, 2025 <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/risques/diarrhee-des-voyageurs/traitement>

Guide d'intervention Santé-Voyage, INSPQ <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide>

Rx Vigilance <https://rx.vigilance.ca/module/mono/fr/600.htm?langue=fr>

Monographie du zithromax <https://www.pfizermedicalinformation.ca/fr/zithromax/7-mises-en-garde-et-precautions>

DOCUMENTATION

Remplir le formulaire de liaison pour le pharmacien communautaire no. OC-SESM-03, s'il y a lieu.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. **ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE** (Laurie Rowley-Dallaire inf. clin (OIIQ 223 3183) et Juliette St-Michel-Verreault inf. clin (OIIQ 223 2555))
2. **VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE** (Brooke Latulippe, IPSPL, (OIIQ : 213 4561 / RAMQ : 812173))
3. **APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LES PRESCRIPTEURS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)**

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Brooke Latulippe	OIIQ : 213 4561 / RAMQ : 812173		418-781-9963	418-781-6036

4. Révision

Date d'entrée en vigueur : décembre 2025

Date de la dernière révision (s'il y a lieu) : décembre 2024

Date prévue de la prochaine révision : décembre 2026

ANNEXE 1 : Effets indésirables et précautions de la médication prescrite
Azithromycine

1. Effets indésirables digestifs : Nausées, vomissement, diarrhée, oedème angioneurotique, ictère cholestatique, colite pseudomembraneuse, pancréatite.

Contre-indications :

- Allergies croisées : azithromycine, clarithromycine, dirithromycine, les érythromycines, roxithromycine, spiramycine, troléandomycine, josamycine, midecamycine, télithromycine
- Hypersensibilité ou allergie à l'azithromycine ou aux antibiotiques de la classe des macrolides, à tous les autres dérivés (toutes les érythromycines, clarithromycines, le Biaxin et le pediazole)
- Hypersensibilité à une composante du médicament
- Insuffisance rénale

2. Interactions médicamenteuses

Interactions	
afatinib	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques de l'AFATINIB
aliskirène	⚠ augmentation de l'effet et de la toxicité de l'ALISKIRÈNE
aluminium	⚠ diminution de la Cmax de l'AZITHROMYCINE
bilastine	⬇ augmentation des concentrations plasmatiques de BILASTINE
colchicine	⬇ augmentation des concentrations sériques de la COLCHICINE
cyclosporine	⬇ augmentation de l'effet de la CYCLOSPORINE
dabigatran étexilate	⬇ augmentation des concentrations de DABIGATRAN
digoxine	⬇ augmentation de l'effet de la DIGOXINE chez 10% des patients
digoxine	⬇ augmentation de l'effet de la DIGOXINE chez 10% des patients
doxorubicine	⬇ augmentation des concentrations plasmatiques de la DOXORUBICINE
doxorubicine liposomale	⬇ augmentation des concentrations plasmatiques de la DOXORUBICINE
doxorubicine liposomale pegylée	⬇ augmentation des concentrations plasmatiques de la DOXORUBICINE
édoxaban	⬇ augmentation de l'exposition à l'ÉDOXABAN
étoposide	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques de l'ÉTOPOSIDE
giltérinitib	⬇ augmentation des concentrations plasmatiques du GILTÉRINITIB
lapatinib	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du LAPATINIB
larotrectinib	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du LAROTRECTINIB
magnésium carbonate antiacide	⚠ diminution de la Cmax de l'AZITHROMYCINE
magnésium hydroxyde antiacide	⚠ diminution de la Cmax de l'AZITHROMYCINE
magnésium oxyde antiacide	⚠ diminution de la Cmax de l'AZITHROMYCINE
magnésium sels divers antiacide	⚠ diminution de la Cmax de l'AZITHROMYCINE
magnésium trisilicate antiacide	⚠ diminution de la Cmax de l'AZITHROMYCINE
nadolol	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du NADOLOL
nintedanib	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du NINTEDANIB
pazopanib	⬇ augmentation des concentrations plasmatiques du PAZOPANIB
pralsétinib	⬇ augmentation des concentrations plasmatiques du PRALSETINIB

ORDONNANCE COLLECTIVE

Traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur

ranolazine	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques de la RANOLAZINE
rélugolix	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du RÉLUGOLIX
rifaximine	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques de la RIFAXIMINE
rimégépant	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du RIMÉGÉPANT
siéodosine	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques de la SIÉODOSINE
sirolimus	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du SIROLIMUS
tolvaptan	⚠ augmentation des concentrations sériques de TOLVAPTAN
topotécan	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques du TOPOTÉCAN
ubrogépant	⚠ augmentation des concentrations plasmatiques de l'UBROGÉPANT
warfarine	⚠ augmentation de l'effet de la WARFARINE

- ⚠ Éviter en toutes circonstances. Aucune situation n'a été identifiée où le bénéfice de l'association surpasse le risque.
- ⚠ Éviter si possible. Éviter l'emploi concomitant sauf s'il n'y a aucune alternative disponible ou si l'interaction est souhaitée. Si l'association est utilisée, une surveillance accrue peut être nécessaire.
- ⚠ Utiliser avec prudence. Évaluer le risque et prendre les actions nécessaires.

Céfixime (Suprax)

1. Effets indésirables :

Contre-indication

Le traitement est contre-indiqué en cas d'allergies aux céphalosporines

Attention aux allergies croisées entre les bêta-lactamines (céphalosporine et pénicilline)

2. Interactions médicamenteuses

- Probenecide (Benemid)

Subsalicylate de bismuth (Pepto Bismol)

1. Effets indésirables : modifie la couleur des selles

Contre-indications et précautions

Pour ceux qui sont allergiques à l'AAS, certains AINS ou produits apparentés.
Pour ceux qui prennent de l'AAS qui ont des problèmes d'ulcères gastroduodénaux ou de saignements digestifs

Interactions médicamenteuses et commentaires

La subsalicylate de bismuth peut être indiqué pour les traitements de la diarrhée légère.

La durée du traitement ne devrait pas dépasser 48 heures.

2. Interactions médicamenteuses :

- Acide valproïque (Divalproex)
- Acétazolamide (Diamox)
- Dexaméthasone et Prednisone
- Doxycycline et autres tétracyclines
- Insuline
- Méthotrexate
- Probenecide (Benemid)
- Sulfonylurées
- Warfarin (Coumadin)

ORDONNANCE COLLECTIVE
*Traitement d'urgence de la diarrhée du voyageur***Lopéramide (Imodium)**

Le Lopéramide peut être indiquée en monothérapie pour le traitement de la diarrhée légère à modérée et en thérapie adjuvante aux antibiotiques dans la diarrhée modérée à sévère.

Précautions

- La durée du traitement ne devrait pas dépasser 48 heures.
- Administrer à des enfants de 2 à 11 ans **que sur avis médical**.
- Aucun ajustement posologique n'est nécessaire chez les personnes âgées.

Interactions médicamenteuses

- Clozapine (Clozaril)
- Deferasirox
- Gemfibrozil (Lopid)
- Itraconazole (Sporanox)
- Kétoconazole (Nizoral)
- Quinidine